

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)



SEANCE DU 14/04/2008

DATE DE LA CONVOCATION : 07/04/2008
DATE D'AFFICHAGE : 07/04/2008

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	19

L'an deux mille huit, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

PRESENTS : MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, GINOT Marc, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, Mmes FONTVIEILLE Françoise, M. LYON Christophe, MRS GALICHET Eric, Mmes BOSCO Blandine, MICHEL Sandrine, MRS PAYS Hervé et DUPIN Gilles.

ABSENTS : Mme DUFOUR Françoise avec pouvoir donné à Mme Sandrine MICHEL, Mme PALMIER Sandrine avec pouvoir donné à Mme Eliane BECARD, Mme LYONNET Joëlle avec pouvoir donné à M. Gilles DUPIN et M. DACHEUX Eric avec pouvoir donné à M. Christophe LYON.

Le Conseil Municipal approuve le Compte rendu de la séance précédente (16 voix pour + un pouvoir et 3 abstentions + 3 pouvoirs).

M. LYON observe qu'aucun secrétaire de séance n'a été désigné lors du précédent conseil et remarque que le compte-rendu de séance devrait être plus détaillé et retracer toutes les interventions. M. le Maire prie M. le Directeur général des Services qui a établi les premiers comptes rendus, de répondre. L'information donnée est la suivante : Il appartient au conseil municipal d'élire à chaque séance, parmi les membres du Conseil, un secrétaire de séance qui préparera son compte-rendu. M. le DGS de son côté prend note des décisions pour en assurer une rédaction formelle et opposable qui est transmise au Contrôle de Légalité.

M. Pierre-Louis FRECON se porte volontaire pour assurer le secrétariat de cette séance qui portera essentiellement sur le Budget et est élu à l'unanimité.

M. DUPIN expose que Mme LYONNET, déléguée au tourisme, souhaite qu'un adjoint soit délégué à l'office du tourisme, car les décisions qui y seront prises vont être de plus en plus importantes et mériteront une attention particulière. Mr le Maire répond que la compétence « Tourisme » a été transférée à la Communauté de Communes de Balbigny et qu'il ne peut avoir au conseil municipal un adjoint chargé de cette mission.

Mr THOMAS demande que les places des conseillers autour de la table soient respectées telles qu'elles se présentaient lors du *deuxième* conseil (mise en place conforme effectuée par le directeur des services).

Avant de désigner les commissions, Mr PAYS demande quelques explications sur leurs tâches. Mr le maire expose qu'il convient de différencier les missions. Ainsi, en matière d'urbanisme, le permis de construire individuel ne se traite pas comme un aménagement de zone à vocation artisanale ou commerciale. De même, en économie, le conseil sera appelé à élaborer des projets apportant une dynamique commerciale, compatible mais différente de la dynamique agricole et de ses implications foncières.

Mme MICHEL expose qu'un regroupement de certaines commissions serait possible et permettrait aux membres d'avoir une meilleure vue d'ensemble.

M. DUPIN expose qu'il en serait de même pour la commission « sociale » qui pourrait regrouper les affaires sociales, l'aide aux personnes en difficulté (mission du CCAS) avec les affaires scolaires et la Petite Enfance. Mme CUSSIERE et M. le Maire souhaitent différencier le Social du scolaire et de l'enfance et rappellent que le CCAS a, de droit, ses propres compétences.

Enfin, l'ensemble des membres est favorable à la création d'une commission « communication » pour la rédaction d'un bulletin communal, d'une information par Internet...A voir lors d'un prochain conseil.

Après en avoir discuté, et après vote (6 abstentions avec 3 pouvoirs), les commissions suivantes sont définies et leurs membres désignés :

COMMISSION TECHNIQUE : VOIRIE – SECURITE – BATIMENTS COMMUNAUX

Mrs. Jean Marc REGNY – Pierre JONINON – Marc GINOT – Stéphane BACCONIN – Christophe LYON – Gilles DUPIN - Daniel PARDON – Jean DELORME.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES & AIDES AU PERSONNES EN DIFFICULTE

M. Jean Marc REGNY – Mme Marie Claude CUSSIERE – M. André GRANGE – Mmes Sandrine PALMIER – Françoise FONTVIEILLE – Françoise DUFOUR – M. Gilles DUPIN.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES, DE LA PETITE ENFANCE

et du CONSEIL MUNICIPAL JEUNES.

M. Jean Marc REGNY – Mmes Eliane BECARD – Sandrine PALMIER – Françoise FONTVIEILLE – Mrs Marc GINOT – Eric GALICHET – Mmes Sandrine MICHEL et Blandine BOSCO.

COMMISSION DES SPORTS, DE LA VIE ASSOCIATIVE, DES FETES,

de la CULTURE et des ARTS

MRS Jean Marc REGNY – André GRANGE – Mmes Marie Claude CUSSIERE – Sandrine PALMIER – Françoise FONTVIEILLE – Françoise DUFOUR – Blandine BOSCO – M. Christophe LYON.

COMMISSION ADMINISTRATIVE, de l'ARTISANAT et du COMMERCE, DES PERMIS

DE CONSTRUIRE et DES BATIMENTS et des ENERGIES RENOUVELABLES

MRS. Jean Marc REGNY – Jean DELORME – Mme Eliane BECARD – MRS. Marc GINOT – Stéphane BACCONIN – André THOMAS – Mme Françoise FONTVIEILLE – MRS. Hervé PAYS – Eric DACHEUX.

COMMISSION DES AFFAIRES AGRICOLES ET FONCIERES

MRS. Jean Marc REGNY – Pierre JONINON – André THOMAS – Stéphane BACCONIN – Alain ARTAUD – Mme Joëlle LYONNET.

COMMISSION DE L'ECONOMIE ET DE L'URBANISATION

MRS. Jean Marc REGNY – Jean DELORME – Mme Eliane BECARD – MRS Pierre Louis FRECON – Stéphane BACCONIN – Marc GINOT – MMES Joëlle LYONNET – Sandrine MICHEL – M. Eric DACHEUX.

COMMISSION DU FLEURISSEMENT, DE LA PROPRETE DE LA COMMUNE

et des AMENAGEMENTS DES ESPACES

MRS. Jean Marc REGNY – Daniel PARDON – André GRANGE – Pierre JONINON

COMMISSION COMMUNICATION

Mme Joëlle LYONNET – MRS Eric DACHEUX – Gilles DUPIN - Quelques autres membres seront désignés lors d'une prochaine réunion.

Les réunions de ces commissions seront fixées suffisamment à l'avance et seront ouvertes à tous les membres du Conseil Municipal.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. le Maire expose qu'il convient de fixer le montant des indemnités du Maire et des adjoints pour ce mandat. Il propose de fixer l'indemnité du Maire à 40% de l'indice brut 1015 et l'indemnité des adjoints à 15 % de l'indice brut 1015.

M. DUPIN et Mme MICHEL exposent que par rapport au précédent mandat, l'augmentation du nombre d'adjoint et l'augmentation du montant des indemnités vont créer un supplément important de dépenses, et que ce fait va à l'encontre du coté bénévole de la fonction et se fera au détriment d'autres travaux communaux.

M. Pierre JONINON - 1^{er} ADJOINT- fait part de son souhait de conserver le montant de l'indemnité qui lui était allouée lors du précédent mandat, soit 12.5 % de l'indice brut 1015, considérant que celle-ci était suffisante pour couvrir les frais occasionnés par sa mission.

M. Alain ARTAUD s'élève contre l'augmentation critiquable de la masse des indemnités des élus (+ 80% par rapport à celle de 2007) d'autant plus injustifiée que ces indemnités sont surtout prévues pour être des compensations financières et en aucun cas pour devenir des revenus complémentaires. Or, dans le cas de Balbigny, la quasi totalité des postes sont occupés par des personnes retraitées. Cette augmentation représente par an, une somme voisine de 30 000 € et sur l'ensemble du mandat, elle correspondra à plus des deux tiers de l'investissement occasionné pour la construction de la crèche lors du précédent mandat.

M. REGNY, Maire, rappelle que ces indemnités, tout à fait conformes à celles prévues dans le statut de l'élu et le Code Général des Collectivités Territoriales, seront largement justifiées par l'importance du travail que devront accomplir le Maire et ses adjoints.

Après ces interventions, la question est mise au vote à bulletin secret. La proposition initiale du Maire, amendée par l'intervention de M. JONINON, est approuvée par 13 voix pour et 10 voix contre.

COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET

M. Pierre Louis FRECON fait un exposé sur le budget, acte de prévision proposé par le Maire et voté par le conseil municipal, et fait une présentation des maquettes budgétaires utilisées dans les communes, en investissement et en fonctionnement, avec les explications de la nomenclature et du mode opératoire entre les sections.

M. Eric GALICHET souhaite que pour l'année prochaine, les propositions budgétaires soient transmises aux conseillers avec la convocation à la séance. Monsieur PETITBOUT précise que les délais nécessaires pour le vote du budget ont été très courts en raison des élections, mais que la remarque est prise en compte et que tout sera fait pour que les documents budgétaires soient joints à la convocation à l'avenir.

Dans un premier temps, M. FRECON donne lecture de l'état des taxes locales, fiche 1259 MI (Taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti, Taxe professionnelle).

Après en avoir pris connaissance de cette fiche et en raison de l'évolution très positive des bases d'imposition, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux communaux des taxes locales (TH = 7,16 %, TFB = 10,73 %, TFNB = 24,60 % et TP = 8,34 %).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 de la commune qui se solde par un excédent de fonctionnement de 264 971,60 □ et un déficit d'investissement de 429 561,14 □ ainsi que le compte administratif du service Eau/Assainissement qui se solde par un excédent d'exploitation de 88 533,66 □ et un excédent d'investissement de 229 676,28 □

En outre, le conseil municipal approuve le compte de gestion de M. le Receveur municipal qui retranscrit les mêmes chiffres.

Ensuite, M. Pierre Louis FRECON explique le mode de calcul de l'affectation des résultats, présente les restes à Réaliser déterminés en commission, puis le conseil municipal vote à l'unanimité les affectations suivantes :

Affectation du résultat sur budget commune (compte 1068) : 120 687 □

Affectation du résultat sur budget eau-assainissement : 60 000 □

Puis le Conseil municipal approuve par 13 voix pour (dont 1 pouvoir) et 10 voix contre (dont 3 pouvoirs) le budget 2008 de la commune qui s'équilibre ainsi :

dépenses et recettes de fonctionnement de la commune : 1 970 968,50 □

dépenses et recettes d'investissement de la commune : 1 115 675,00 □

Mr ARTAUD précise que la motivation du vote « contre » de son groupe repose essentiellement sur la fixation des indemnités des élus et de la hausse des crédits qu'elle engendre.

Enfin le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2008 du service eau et assainissement qui s'équilibre ainsi :

dépenses et recettes de fonctionnement Eau/Assainissement : 159 236,66 □

dépenses et recettes d'investissement Eau/Assainissement : 480 451,00 □

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Mme Eliane BECARD donne lecture de la liste des associations et organismes que la commission du Budget et des finances propose de subventionner en augmentant de 3% les montants par rapport à 2007 :

6574	MJC	1 495 □
	ECOLES PUBLIQUES 5,15 □ /élève x (126+83) élèves	1 076 □
	ECOLES PRIVEES ST JOSEPH 5,15 □ /élève x 110 élèves	567 □
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE 5,15 □ /élève x 125 élèves	644 □
	COOPERATIVE COLLEGE (foyer soc- éducatif) 2.83 □ /élève x 125 élèves	354 □
	GRUPE ARCHEOLOGIQUE	82 □
	BASKET CLUB	1 030 □
	ASSOCIATION FAMILIALE: ADMR	1 617 □
	AFR	987 □
	CLSH	324 □
	ADAPEI	161 □
	COLOMBIER-BLEGNIERE	161 □
	GRUPE ENTRAIDE PERSONNEL COMMUNAL	309 □
	MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA LOIRE	405 □

	VOYAGE ECOLE 200 + 2600 + 2500 (omis en 2006)	5 300 □
	ANCIENS COMBATTANTS	32 □
	SOUVENIRS FRANCAIS	32 □
	USEP	32 □
	ECHO MUSICAL	325 □
	BANQUE ALIMENTAIRE	325 □
	SPA DE ROANNE	273 □
	COMITE DES FETES	6 000 □
	VELO CLUB FEURS BALBIGNY (y compris PRIX DES JEUNES)	490 □
	JALMAV FOREZ (soins palliatifs)	515 □
	Aides aux vacances (par enfant) : Colonies 3,56 □/J Centre de loisirs 2,91 □/J	
	Réserve de subvention	7 465 □
	TOTAL DU COMPTE 6574	30 000 □
65738	Participation fonctionnement OGEC école St Joseph	41 000 □
	Participation fonctionnement CRECHE HALTE-GARDERIE (ADMR)	60 000 □
	Subvention pour CCAS	4 500 □
	Réserve de subvention-participation	4 500 □
	TOTAL DU COMPTE 65738	110 000 □

PARTICIPATIONS

6554	PARTICIPATION : ECOLE DE MUSIQUE 90 □/élève x 59 élèves+2	5 490 □
	ASSOCIATION RN 82 RN7 (2006)	315 □
	CTE EXPANSION LOIRE	120 □
	UMAR	80 □
	AMF 42	740 □
	centre médico-scolaire (sera précisé en fonction du nombre d'élèves concernés)	200 □
	AUTRES COTISATIONS	255 □
	TOTAL DU COMPTE 6554	7 200 □

6554-2	AUTRE PARTICIPATION : TRAVAUX AVEC LE SIEL (fin RD 1082)	125 000 □
--------	---	------------------

Le conseil municipal approuve la proposition de la commission et, sur proposition de Mrs DUPIN et THOMAS, demande que l'année prochaine, les associations qui reçoivent des subventions importantes, produisent leurs comptes et leur bilan, pour permettre à la commission de statuer dans de bonnes conditions.

QUESTIONS DIVERSES

M. Hervé PAYS souhaite avoir des informations sur le personnel (recrutement, gestion des carrières, suivi du travail). Sur demande de M. le Maire, M. le DGS explique que la gestion du personnel communal est du ressort du Maire. Dans le cadre de la bonne marche des services, le DGS, par délégation, a autorité sur l'ensemble des personnels et, avec l'aide du responsable technique d'une part, et des adjoints délégués d'autre part, prépare les propositions concernant les carrières et les recrutements. Pour certains recrutements spécifiques, M. le Maire peut demander la mise en place d'une commission spéciale formée d'élus et de professionnels.

M. DUPIN souhaite une information sur les forages de Chassagny. Actuellement, les essais de pompage sont terminés et les analyses détaillées d'eau sont en cours. Lorsque la Mairie aura les résultats et leur interprétation, la commission technique et le conseil municipal seront avisés pour suite à donner.

A propos de la question posée lors de la séance précédente par M. Eric GALICHET sur la gare de Balbigny, M. André GRANGE a pu obtenir quelques renseignements et informe le Conseil municipal que d'une part, à partir du 27-28 mai prochain, le local technique de la signalétique sera remplacé par un système géré depuis les trains, et que d'autre part, à partir du 1^{er} juin (cette date sera peut-être retardée) la billetterie sera ouverte au public le lundi toute la journée et les après-midi du mardi au vendredi. Enfin, M. GRANGE rappelle que les horaires de la ligne entre LYON et ST ETIENNE (et FIRMINY) connaissent des gros retards du fait du trafic très important (surtout au niveau de GIVORS) et qu'il sera difficile de résoudre ce problème.

Enfin, Mme CUSSIERE donne un compte rendu de la dernière réunion du comité de pilotage de l'ADLI (organisme travaillant pour l'intégration des membres de la communauté d'origine turque et regroupant les représentants de la commune, des associations, des organismes sociaux, de la CAF, des écoles et collège...). A cours de cette réunion, M. SAKIZCI, animateur, a parlé de problèmes souvent rencontrés, tel que le cumul des retraites pour les personnes qui ont travaillé dans les deux pays, et a exposé les projets permettant d'améliorer l'intégration tels que les livrets d'accueil, rédigés en français et en turc, décrivant les usages locaux, les formalités administratives ... etc.

Un prochain comité de pilotage aura lieu en Mairie le 23 septembre à 17 h 30.

Mme BOSCO demande s'il est prévu une permanence des adjoints :

Mme BECARD précise que oui et qu'elle se tiendra les Lundi, mercredi et vendredi (samedi sur rendez vous)
Les horaires sont à préciser

Concernant la réunion des présidents d'associations du 28/04, Mme BOSCO demande quand les convocations seront envoyées : Mr PETITBOUT précise que celle-ci sont parties et remet aux conseillers celles qui les concernent (Mme BOSCO, Mr ARTAUD).

Mr LYON demande pourquoi le Maire et les adjoints, accompagnés de S. PALMIER, se sont rendus à l'école publique.

Mr Le Maire précise qu'il souhaitait faire connaissance avec le directeur de l'école, qu'il souhaite en faire autant avec celui de l'école privée et qu'il y invite qui souhaite l'accompagner.

Mr LYON confirme qu'il souhaite être informé de ces rendez vous.

Ont signé au registre tous les membres présents.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. le Maire expose qu'il convient de fixer le montant des indemnités du Maire et des adjoints pour ce mandat. Il propose de fixer l'indemnité du Maire à 40% de l'indice brut 1015 et l'indemnité des adjoints à 15 % de l'indice brut 1015 (valeurs inférieures au maximum autorisé). M. DUPIN, Mme MICHEL et M. Alain ARTAUD exposent que par rapport au précédent mandat, l'augmentation du nombre d'adjoint et l'augmentation du montant des indemnités va créer un supplément important de dépense au détriment d'autres travaux communaux, et que ce fait va à l'encontre d'une certaine éthique de la fonction.

M. Pierre JONINON - 1^{er} ADJOINT- fait part de son souhait de conserver le montant de l'indemnité qui lui était allouée lors du précédent mandat, soit 12.5 % de l'indice brut 1015, considérant que celle-ci était suffisante pour couvrir les frais occasionnés par sa mission.

M. REGNY, Maire, rappelle que ces indemnités, prévues dans le statut de l'élu, seront largement justifiées par l'importance du travail que devront accomplir le Maire et ses adjoints.

Le Conseil Municipal, après ces interventions, et suite à un vote à bulletin secret, approuve la proposition initiale du Maire, amendée par l'intervention de M. JONINON, par 12 voix (+ 1 pouvoir) pour et 7 voix (+ 3 pouvoirs) contre. L'indemnité du Maire est ainsi fixée à 40 % de l'indice Brut 1015, celle de M. JONINON - 1^{er} Adjoint - à 12,5 % de l'I.B.2015 et celle des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, et 6^{ème} adjoint à 15% de l'indice brut 1015.

VOTE DES TAXES LOCALES POUR 2008.

M. le Maire donne lecture de l'état des taxes locales (Taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti, Taxe professionnelle) et expose que le montant total perçu permettra d'équilibrer le budget 2008 sans qu'il soit nécessaire de modifier les taux.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux communaux des taxes locales qui demeurent les suivants :

- Taxe d'habitation TH =7,16 %,
- Taxe sur les propriétés foncières bâties TFB =10,73 %,
- Taxe sur les propriétés foncières non bâties TFNB =24,60 %
- Taxe professionnelle TP =..... 8,34 %

Monsieur le Maire est chargé de donner à cette décision la suite qu'elle comporte.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2007 POUR LES SERVICES GENERAUX (COMMUNE) ET EAUX ET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS VOTE DU BUDGET COMMUNE ET EAUX -ASSAINISSEMENT

Suite à la présentations des comptes faite par M. FRECON Pierre-Louis, conseiller municipal, et au compte-rendu de la commission des finances et du Budget fait par Mme BECARD, Adjointe, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 de la commune qui se solde par

un excédent de fonctionnement de 264 971,60 □
et un déficit d'investissement de 429 561,14 □

ainsi que le compte administratif du service Eau/Assainissement qui se solde par
un excédent d'exploitation de 88 533,66 □
et un excédent d'investissement de 229 676,28 □

En outre, le conseil municipal approuve le compte de gestion de M. le Receveur municipal qui retranscrit les mêmes chiffres.

Ensuite, le conseil municipal vote à l'unanimité les résultats suivants :

Affectation du résultat sur budget commune (compte 1068) : 120 687 □
Affectation du résultat sur budget eau-assainissement : 60 000 □

Puis le Conseil municipal approuve par 13 voix pour (dont 1 pouvoir) et 10 voix contre (dont 3 pouvoirs) le budget 2008 de la commune qui s'équilibre ainsi :

dépenses et recettes de fonctionnement de la commune : 1 970 968,50 □
dépenses et recettes d'investissement de la commune : 1 115 675,00 □

Enfin le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2008 du service eau et assainissement qui s'équilibre ainsi :

dépenses et recettes de fonctionnement Eau/Assainissement : 159 236,66 □
dépenses et recettes d'investissement Eau/Assainissement : 480 451,00 □